



PRÉFET DE LA CHARENTE

*Direction interdépartementale
des routes Atlantique*

Angoulême, le 13 juillet 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

RN 141 - Carrefour avec la RD14 à Hiersac Interdiction de tourner à gauche pour les véhicules légers circulant dans le sens Angoulême vers Cognac

L'État reste attentif au fonctionnement du carrefour de la RN 141 avec la RD 14 à Hiersac. En fin d'année 2010, des mesures ont été mises en œuvre pour privilégier l'accès au centre de Hiersac par les carrefours Est depuis Angoulême et Ouest depuis Cognac.

Toutefois, l'utilisation par les véhicules légers du tourne-à-gauche au carrefour avec la RD 14 en venant d'Angoulême reste très significative alors même que cette manœuvre n'est plus indispensable.

En effet, les usagers en provenance d'Angoulême s'ils n'utilisent pas le carrefour Est, peuvent emprunter la RD 14 à droite (vers Rouillac) puis la voirie communale pour rejoindre le centre bourg en passant sous la RN 141.

Aussi, afin de mieux garantir la sécurité de tous les usagers, **les véhicules légers en provenance d'Angoulême n'ont plus le droit à compter du 13 juillet 2011 de tourner-à-gauche dans le carrefour de la RN 141 avec la RD 14 à Hiersac.**

Parallèlement, l'étude d'un aménagement de ce carrefour se poursuit.

Contacts presse :

Préfecture : Catherine PERON - 05 45 97 62 37
DIR Atlantique : Sylvie BONSON - 05 57 81 65 13